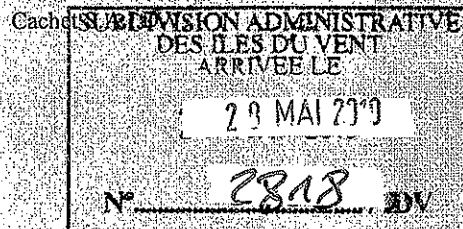




POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI
VILLE DE PIRAE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°25/2010
DU 18 MAI 2010

Portant remise sur le tarif de location d'une partie du terrain communal de Taaone à l'occasion des festivités de Juillet

L'an deux mille dix, le dix huit du mois de mai à dix huit heures quinze minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Christiane Tiare TICCHI et Karine TAPUTU ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
11 mai 2010
Date d'affichage :
11 mai 2010

Résultats des votes

Pour	29
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée
à l'unanimité

Affichage du compte rendu
du conseil municipal le :

21 MAI 2010

Affichage de la présente
délibération le :

28 MAI 2010

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	Christiane Tiare TICCHI
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	TICCHI née VIRGILE Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc	X		
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maite		X	Hinano TEANOTOGA
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred	X		
14	TOUAITAHUATA Charles	X		
15	TANERPAU Viora	X		
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël	X		
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITAMOANA Laiza		X	
20	TAPUTU Karine	X		
21	TAURAA Stéphanie	X		
22	TAVAE Imelda	X		
23	DU SOUICH Audrey		X	Georges PUCHON
24	MAI Teruirau		X	
25	MACE Miriama	X		
26	BREMOND Madeleine		X	Miriama MACE
27	TEMARII Tahiri		X	
28	LICHTLE Yvette	X		
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane		X	Béatrice VERNAUDON
24			9	5

DÉLIBÉRATION n° 25/2010 du 18 mai 2010

Portant remise sur le tarif de location d'une partie du terrain communal de Taaone à l'occasion des festivités du juillet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE
(ILE DE TAHITI)**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- Vu** la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- Vu** l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n° 53/2001 du 13 août 2001 fixant la tarification pour la location du terrain communal « *Aorai Tini Hau* » ;
- Vu** la demande de location présentée le 11 Mars 2010 par Monsieur Albert PORLIER, président de l'association « Club des forains » ; en tenant compte des ajustements de dates d'occupation du site, validés lors de la réunion du 15 avril 2010,

Après en avoir délibéré
en sa séance du **18 mai 2010**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTÉ

Article 1^{er} : Le maire est autorisé à consentir, au bénéfice de l'association « Club des forains » pour l'année 2010, la remise d'une somme de un million sept cent cinq mille francs pacifiques (1 705 000 F.CFP) sur le prix de location d'une partie du terrain communal contigu à la salle polyvalente « Aorai Tini Hau », pour la période du 1^{er} juin 2010 au 15 août 2010 inclus, eu égard à l'application du tarif fixé par la délibération n° 53/2001 du 13 août 2001 précitée.

Article 2. : La présente délibération, sera notifiée au Président de l'association « Club des forains ».

Article 3. : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire


Béatrice VERNAUDON



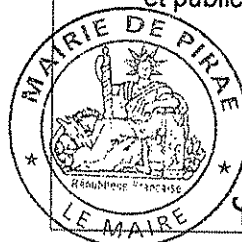
Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

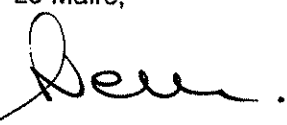
28 MAI 2010

Le.....

et publication du 28 MAI 2010

Le Maire,




Béatrice VERNAUDON